

Engagements du Centre de loisirs

Le Centre de loisirs s'engage à respecter les consignes du protocole sanitaire élaboré selon les directives gouvernementales du « Protocole sanitaire relatif aux accueils collectifs de mineurs » du 3 mai 2021 (ainsi que ses éventuelles évolutions ultérieures).

Un protocole spécifique pour le Centre de loisirs a été élaboré pour accompagner les équipes pédagogiques dans la mise en place et le respect des consignes sanitaires exigées pendant la période de crise sanitaire.

Engagements des familles

Les familles s'engagent à prendre connaissance du document d'information (en annexe) relatif au protocole Covid-19 mis en vigueur par le Centre de loisirs et à respecter scrupuleusement les consignes, faute de quoi l'enfant ne pourra pas être accueilli.

Dans le cas où leur enfant présenterait des signes évocateurs du Covid-19, durant son temps de garde, les familles seront immédiatement prévenues par le responsable et les familles s'engagent à venir chercher leur enfant sans délai. La reprise de l'accueil ne se fera que sur avis médical.

De la même manière, un parent qui présenterait des signes évocateurs du Covid-19 dans la journée, s'engage à déléguer une autre personne (ainsi que le prévoit le règlement intérieur) pour venir chercher son enfant.

Dans le cas où leur enfant ne respecterait pas les gestes barrières et de distanciation sociale au cours de l'accueil au Centre de loisirs intercommunal, après plusieurs rappels et information/concertation avec la famille, les familles s'engagent à venir récupérer leur enfant qui ne pourrait plus être accueilli.

Par ailleurs, les familles s'engagent à :

- Ne pas confier leur enfant dans le cas où celui-ci a présenté de la fièvre ou des signes évocateurs de la Covid-19 en amont du temps d'accueil : toux, difficultés respiratoires, altération de l'état général et/ou diarrhée...
- Ne pas confier leur enfant dans le cas où une personne du foyer, dans lequel il réside, aurait une suspicion de Covid-19 ou aurait été testée positive au Covid-19 et ce, durant toute la période de quarantaine déterminée par le corps médical.
- Informer immédiatement la structure de l'apparition de symptômes chez l'enfant ou au sein de son foyer, si l'enfant a été accueilli les jours précédents l'apparition de ces symptômes et ce, même si un nouvel accueil n'est pas prévu.

Fait le à

Nom et prénom du parent (ou représentant légal) :

Nom et prénom de l'enfant :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

INFORMATIONS CONCERNANT LES PRINCIPALES MESURES MISES EN PLACE AU SEIN DU CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL DES GUARDS

Le Centre de loisirs s'engage à respecter les consignes du protocole sanitaire élaboré selon les directives gouvernementales du « Protocole sanitaire relatif aux accueils collectifs de mineurs » du 3 mai 2021 (ainsi que ses éventuelles évolutions ultérieures), notamment :

- Les activités sont organisées par petits groupes.
- La composition du ou des groupes d'enfants s'effectueront selon le mode d'accueil choisi ; accueil sur le centre ou en transport collectif.
- Les groupes sont constitués, dans la mesure du possible, pour toute la durée de la période d'accueil et n'ont pas d'activité commune avec d'autres groupes.
- L'équipe d'animation a bénéficié d'un temps de formation sur les gestes barrières et mesures d'hygiène mis en place au sein du Centre. Chaque professionnel a reçu un exemplaire du protocole sanitaire de la structure.
- Des équipements de protection ont été mis à leur disposition : masque et gel hydro-alcoolique.
- Un nettoyage et une désinfection des locaux, du mobilier, du linge et des jouets intérieur et extérieur a été réalisé avant la réouverture.

MESURES ET CONSIGNES À DESTINATION DES FAMILLES :

L'ensemble des mesures et consignes décrites ci-dessous ont pour objectif de limiter les risques de contamination par le Covid-19, afin de protéger les enfants, les familles et les professionnels.

Il vous est demandé :

Avant l'accueil :

- Prendre la température de votre enfant à la maison.
- Si l'enfant présente une température supérieure à 37,8°C, vous ne pourrez pas nous le confier. Dans ce cas-là, merci de prévenir la structure.

Consignes d'accueil au sein de la structure :

- Respecter les gestes barrières.
- Le port d'un masque grand public est obligatoire pour les parents lors de toute interaction avec les professionnels.
- Respecter les mesures de distanciation physique (1m minimum).
- En fonction de la fréquentation prévisionnelle, et pour éviter les regroupements de parents, des horaires d'arrivées et de départs des enfants seront établis de manière à être échelonnés ; chaque parent est alors invité à bien respecter les horaires qui ont été fixés avec le responsable.
- Aucun parent ne peut pénétrer dans le bâtiment, l'accès aux lieux d'activité des enfants est interdit.
- Un seul parent est accueilli à la fois par un membre de l'équipe d'animation au sein de la zone définie comme lieu d'accueil.
- Les frères et sœurs ne sont pas autorisés à accompagner leur parent.
- Parents et professionnels adoptent une salutation distanciée, correspondant à la règle de distanciation sociale.
- Le temps d'échange avec les parents est réduit au maximum et consacré aux informations nécessaires à la continuité des repères de l'enfant et à sa santé. En concertation avec les professionnels la mise en place d'appels téléphoniques et de mails, peuvent compléter ces temps d'échanges afin de favoriser la continuité éducative.
- Au quotidien, respectez scrupuleusement les recommandations données par les professionnels de la structure.

Repas et goûters :

- Le repas et le goûter sont fournis par le Centre de loisirs.
- Notre prestataire « API Restauration » s'engage à fournir un repas dans le respect des normes et consignes sanitaires particulières à cette période de crise sanitaire.
- Le goûter, fourni par la structure, se compose principalement de denrées individualisées.
- Le personnel se désinfecte les mains avant et après le service.

Transports :

- Les véhicules de la CCBDP (minibus) ont été entièrement désinfectés la veille de l'ouverture du Centre de loisirs et le seront après chaque utilisation par des groupes différents.
- animateurs-conducteurs et enfants de 6 ans ou plus portent un masque dans les transports.

Règles d'hygiène et gestes barrières :

Le personnel du Centre de loisirs porte obligatoirement un masque.

Le port du masque est obligatoire pour les enfants de 6 ans ou plus.

Vous devez fournir à votre enfant assez de masques pour la durée de l'accueil (environ un masque par créneau de 4 h)

Les masques devront répondre aux caractéristiques techniques fixées par arrêté ministériel.

On procédera à un lavage des mains (eau, savon liquide, papier à usage unique) au minimum :

- A l'arrivée au Centre ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Autant que de besoin après avoir manipulé des objets potentiellement partagés ;
- Lors de chaque changement de lieu d'activité ;
- En fin de journée, avant de rentrer chez soi.

La participation active et collaborative de toutes et tous est nécessaire pour le bon déroulement de l'accueil de vos enfants, qui doit rester un temps de loisirs et de détente, nous comptons donc sur vous...